

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Monsieur le Président du SIVU du CONFLENT / REGIE EAU ASSAINISSEMENT,
domicilié 27 rue de l'Agriculture, 66 500 PRADES, Tél : 04 68 05 26 63,
Courriel : secretariatreac@orange.fr,

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat d'abonnement de fourniture d'eau potable.

Nom de l'(des) abonné(s) :

Adresse de l'(des) abonné(s) :

Signature de l'(des) abonné(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) : rayez la mention inutile